

208C2183
FR0000034210-FS870

5 décembre 2008

Déclaration de participation

FONCIERE MASSENA

(Euronext Paris)

Par courrier en date du 27 novembre 2008, complété par un courrier du 5 décembre, la société anonyme Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) (34 rue du Wacken, 67000 Strasbourg) a indiqué détenir, au 24 novembre 2008, de concert avec la société Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM (ACM Vie SAM) (1), 43 027 297 actions FONCIERE MASSENA représentant autant de droits de vote, soit 98,86% du capital et des droits de vote de cette société (2), répartis de la manière suivante :

| | Actions et droits de vote | % capital et droits de vote |
|-------------------------|----------------------------------|------------------------------------|
| GACM | 36 183 395 | 83,13 |
| ACM Vie SAM | 6 843 902 | 15,72 |
| Total de concert | 43 027 297 | 98,86 |

Cette détention résulte des opérations de réorganisation interne décrites ci-après, lesquelles n'ayant pas entraîné de modification dans la participation directe et indirecte de GACM au capital de FONCIERE MASSENA :

- fusion absorption, le 21 novembre 2008, par GACM de ses filiales Foncière ACM, 174 Près Saint Germain SA, SCI Socapierre et Darboy Saint Maur ;
- cession, le 24 novembre 2008, par Massena Property de la totalité de sa participation au profit de ACM Vie SAM (3).

Il est par ailleurs précisé que la société Masséna Property (34, rue du Wacken, 67000 Strasbourg) a franchi individuellement en baisse, le 24 novembre 2008, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE MASSENA et ne détient plus aucune action FONCIERE MASSENA.

(1) Société consolidée par la société GACM en application de l'article R. 345-1-1 du code des assurances. Par ailleurs, GACM et ACM Vie SAM ont le même président.

(2) Sur la base d'un capital composé de 43 524 762 actions représentant autant de droits de vote.

(3) Cf. notamment D&I 207C1383 du 10 juillet 2007.